

Religious Radicalism and Blood Donation in Côte-d'Ivoire : A case Study of Jehovah's Witnesses

Zadi Serge ZADI - Enseignant-Chercheur

Université Alassane Ouattara (Côte-d'Ivoire),

z.zadiserge@gmail.com

Résumé :

Cette étude vise à comprendre la radicalisation religieuse qui fondent la non-participation des Témoins de Jéhovah ivoiriens au don de sang, dans un contexte où celui-ci représente un enjeu majeur de santé publique. Loin d'être marginal, ce refus pose une question centrale : comment s'élaborent, au sein de cette communauté religieuse, les justifications d'un positionnement en rupture avec les normes biomédicales dominantes ? L'étude, de nature qualitative et ethnographique, mobilise des entretiens semi-directifs auprès de 40 personnes, des observations de terrain et un corpus documentaire. L'analyse repose sur quatre dimensions : (i) la sacralisation religieuse du sang, et le conflit fondamental entre deux rationalités irréconciliables, (ii) l'excommunication, utilisée comme sanction disciplinaire majeure ; (iii) un contrôle social interne renforcé, assurant la conformité des pratiques. Elle s'inscrit dans une perspective théorique croisant l'habitus (Bourdieu), le contrôle social (Merton) et la dichotomie sacré/profane (Durkheim), pour éclairer les tensions entre exigences spirituelles et impératifs sanitaires.

Mot clés : *Témoins de Jéhovah, don de sang, radicalisation religieuse, contrôle social, Côte-d'Ivoire*

Abstract:

This study aims to understand the religious radicalization that underlies the non-participation of Ivorian Jehovah's Witnesses in blood donation, in a context where it represents a major public health issue. Far from being marginal, this refusal raises a central question: how are the justifications

for a position that breaks with dominant biomedical norms developed within this religious community? The study, of a qualitative and ethnographic nature, mobilizes semi-directive interviews with 40 people, field observations and a documentary corpus. The analysis is based on four dimensions: (i) the religious sacralization of blood, and the fundamental conflict between two irreconcilable rationalities, (ii) excommunication, used as a major disciplinary sanction; (iii) reinforced internal social control, ensuring the conformity of practices. It is part of a theoretical perspective crossing habitus (Bourdieu), social control (Merton) and the sacred/profane dichotomy (Durkheim), to shed light on the tensions between spiritual demands and health imperatives.

Keys Word: Jehovah's Witnesses, blood donation, religious radicalism, social control, Côte-d'Ivoire

Introduction

Depuis l'Antiquité, le sang est perçu comme le siège de la vie, un fluide porteur d'une puissance vitale que les sociétés humaines ont, de tout temps, chargé de valeurs symboliques et rituelles. Cette charge symbolique plurimillénaire n'a nullement été effacée par la modernité ; au contraire, dans les configurations biomédicales contemporaines, le sang acquiert une dimension thérapeutique déterminante. Il est requis dans le traitement de nombreuses pathologies, des hémorragies obstétricales aux traumatismes graves, en passant par les anémies sévères, les cancers et les affections chroniques telles que la drépanocytose ou l'hémophilie. C'est en raison de ce rôle central que les institutions internationales telles que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCRCR) ont, dès 2008, encouragé un idéal d'autosuffisance trans-fusionnelle fondé sur le don volontaire, universel et non rémunéré (OMS, 2008 : 1-2 ; FISCRCR, 2008 : 20).

Cependant, cette injonction à la solidarité trans-fusionnelle, pensée comme un acte éthique et civique, ne fait pas l'unanimité. Elle se heurte à des résistances de certains groupes confessionnels dont les prescriptions religieuses entrent en conflit ouvert avec les logiques biomédicales dominantes. En Côte d'Ivoire, les Témoins de Jéhovah constituent un exemple emblématique de cette dissension. Leur refus catégorique de participer au don comme à la réception de sang s'appuie sur une herméneutique biblique particulière, notamment une lecture fondamentaliste de la Genèse, et s'accompagne d'un appareillage normatif rigoureux : port d'une carte « PAS DE SANG », menace d'excommunication, pratiques internes de surveillance. Ce dispositif forme un véritable système de régulation qui dépasse la seule dimension doctrinale pour investir le registre disciplinaire et identitaire. C'est dans ce contexte de tension entre impératifs médicaux et normes religieuses que s'inscrit la présente étude. Elle analyse les logiques sociales et religieuses qui fondent, justifient et reproduisent la non-participation des Témoins de Jéhovah au don de sang en Côte d'Ivoire. De façon spécifique, ce texte examine les fondements doctrinaux de l'interdit transfusionnel ainsi que les représentations sociales rattachées au sang en tant que substance sacrée. Aussi, l'étude présente les formes de contrôle social communautaire mises en œuvre dans la régulation quotidienne des pratiques disciplinaire.

Au-delà de l'objet empirique, cette recherche s'inscrit dans une perspective sociologique plus large, en interrogeant les dynamiques de coexistence et de friction entre logiques institutionnelles séculières et l'univers religieux normatif.

Sur le plan scientifique, cette étude entend contribuer à la sociologie des religions en Afrique de l'Ouest, notamment en

réinvestissant un champ encore peu exploré : celui des institutions religieuses éducatives, comprises comme lieux de formation morale, de socialisation corporelle et de production de normes. Elle prolonge en cela les travaux de Bourdieu (1994 :66), pour qui les habitus religieux, incorporés précocement, façonnent durablement les manières d'être et d'agir. Elle s'appuie également sur les analyses de Merton (1967 :149), qui voit dans le contrôle social un instrument central de régulation des conduites au sein des groupes fermés. Enfin, elle mobilise la théorie du sacré et du profane développée par Émile Durkheim (1912 : 87), en montrant comment le sang, sacralisé, devient une frontière symbolique infranchissable entre ordre divin et technicité médicale. En ce sens, l'étude met au jour un système de rationalité interne, qui organise la perception, la gestion et l'usage du corps en fonction de normes spirituelles supérieures. Elle propose ainsi une lecture non-réductionniste de la non-participation transfusionnelle, en l'inscrivant dans une économie du salut structurée par des mécanismes sociaux, doctrinaux et symboliques.

Méthodologie

Dans le cadre de cette étude, le choix méthodologique s'est porté sur une approche qualitative de type ethnographique. Cette orientation repose sur une perspective compréhensive, inspirée des travaux de Becker (1985 :192), qui accorde une place centrale à l'écoute des acteurs et à la restitution fidèle de leur point de vue. L'étude s'est déroulée dans la ville de Bouaké (Côte d'Ivoire), de novembre 2023 à juillet 2024. La collecte des données a mobilisé des entretiens semi directifs, une observation directe et une recherche documentaire.Vingt

cinq (25) personnes ont été interrogées : dix sept (17) membres actifs de la communauté des Témoins de Jéhovah (hommes et femmes, jeunes et anciens) et huit (8) professionnels de santé du CNTS. Les enquêtés ont été sélectionnés selon un échantillonnage raisonné, en fonction de leur appartenance confessionnelle, de leur implication dans les pratiques de santé, et de leur disponibilité. Les questions portaient sur la perception du sang, le vécu face à la transfusion, l'appartenance religieuse et les expériences de pression sociale ou de régulation. Ensuite, une observation directe a été réalisée dans les lieux de culte et les centres médicaux concernés par les campagnes de sensibilisation au don de sang. Cette présence sur le terrain a permis de documenter les interactions entre agents de santé et croyants, les attitudes de retrait ou d'adhésion, et les discours informels produits dans ces espaces. Enfin, la recherche documentaire s'est appuyée sur un corpus structuré de textes doctrinaux produits par la communauté des Témoins de Jéhovah (revues *La Tour de Garde*, manuels, tracts, formulaires de refus de transfusion), sur des documents de sensibilisation émanant du CNTS, ainsi que sur des travaux scientifiques antérieurs. Ce volet visait à croiser les discours officiels et les pratiques observées, et à identifier les référents normatifs mobilisés par les acteurs.

L'ensemble des données a été traité selon une analyse de contenu thématique, combinant une lecture manifeste (ce qui est explicitement formulé) et latente (ce qui relève des implicites, des sous-entendus ou des absences significatives). L'interprétation des données empiriques s'est appuyée sur trois cadres théoriques complémentaires. La théorie de l'*habitus* de Pierre Bourdieu (op. cit.) a permis de comprendre comment les dispositions religieuses intériorisées structurent

les attitudes vis-à-vet du sang. La théorie du contrôle social de Robert King Merton (op. cit.) a éclairé les mécanismes par lesquels la communauté veille à la conformité normative, via des sanctions symboliques et des dispositifs d'autodiscipline. Enfin, la dichotomie entre sacré et profane proposée par Émile Durkheim (op. cit.) a servi de cadre pour analyser la valeur religieuse accordée au sang et son intransigeance doctrinale. Ces trois perspectives croisées ont permis de mettre au jour un système cohérent de régulation normative, fondé sur la foi, l'identité communautaire et la discipline interne.

Les résultats se sont organisés en trois axes interdépendants. Le premier axe met en lumière la sacralisation religieuse du sang, et le conflit fondamental entre deux rationalités irréconciliables : l'une biomédicale et utilitariste, centrée sur la conservation de la vie corporelle ; l'autre religieuse et eschatologique, où le salut prime sur la survie organique. Le deuxième axe analyse l'excommunication comme un mécanisme disciplinaire central, mêlant disqualification spirituelle et rupture affective, orienté vers la préservation de l'intégrité morale du groupe. Le troisième révèle un système de régulation communautaire intensif, combinant surveillance discrète, autocontrôle normatif, et contrôle horizontal par les pairs, dans une logique panoptique religieuse.

Résultats

1. Le rejet de la transfusion sanguine : entre fidélité doctrinale et acte de démarcation

Selon l'étude, le refus du sang par les Témoins de Jéhovah relève d'une fidélité doctrinale et d'un acte de démarcation

entre deux univers normatifs, deux visions du monde, deux régimes de vérité.

1.1. Le sang, une substance sacrée : fondements doctrinaux d'un interdit religieux

Dans le milieu des Témoins de Jéhovah, le sang est loin d'être un simple fluide physiologique. Il représente une essence sacrée qui repose sur des fondements doctrinaux et sur un discours rigide du refus de la transfusion sanguine. Cette première dimension de l'interdit transfusionnel chez les Témoins de Jéhovah s'inscrit dans une herméneutique biblique , qui confère au sang un statut ontologique particulier. Dans leur doctrine, le sang n'est pas seulement un fluide physiologique destiné à assurer la survie organique : il est le support sacré de la vie, un symbole divin de l'âme humaine. Cette conception est explicitement fondée sur plusieurs versets bibliques , notamment Genèse 9:4 : « Seulement, vous ne mangerez point de chair avec son âme, avec son sang ». Cette prescription, initialement associée aux interdits alimentaires dans le judaïsme ancien, est étendue, dans la doctrine des Témoins de Jéhovah, aux pratiques contemporaines telles que la transfusion sanguine. Ce verset est repris et renforcé par Lévitique 17:10-14, où il est précisé que « l'âme de la chair est dans le sang [...] c'est lui qui fait l'expiation pour l'âme ». L'interdiction devient ici sacrée, relevant d'un pacte entre l'humain et Dieu. Mais c'est surtout dans le Nouveau Testament, notamment en Actes 15:28-29, que les Témoins de Jéhovah puissent leur légitimation contemporaine : « Car il a paru bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous imposer d'autre charge que ce qui est nécessaire, savoir : que vous vous absteniez des choses sacrifiées aux idoles, du sang, des animaux étouffés, et de la fornication ».

Ce verset, extrait du concile de Jérusalem, confirme l'interdit du sang, ce qui lui confère un caractère transhistorique, valable même sous la grâce chrétienne.

Dans le milieu des Témoins de Jéhovah, la sacralité du sang est aussi perceptible dans les discours de certains fidèles. Un Ancien résume ainsi cette position doctrinale : « *Le sang, c'est ce que Dieu a interdit. Il l'a donné pour la vie, pas pour le commerce des hommes. Même si c'est pour sauver, tu ne peux pas prendre ce qui est sacré.* » Ce témoignage illustre la manière dont le sang est perçu comme un bien sacré, non négociable, dont l'usage est strictement défini par une autorité transcendante. La valeur symbolique attribuée à cette substance dépasse la simple interdiction : elle confère au sang une qualité inaliénable, incompatible avec tout usage profane, même dans le cadre thérapeutique.

Cette sacralisation renvoie à la distinction entre les substances porteuses de valeurs absolues et les éléments manipulables de la vie courante. Le sang fonctionne ici comme un seuil symbolique : le franchir, en acceptant une transfusion, reviendrait à rompre une alliance théologique, à profaner une substance investie d'un pouvoir spirituel. Un enquêté interrogé résume ainsi cette perception sacrée du sang : « *Le sang, c'est l'âme. Il appartient à Dieu seul. Même les animaux, on ne doit pas manger leur sang, alors imaginez pour un être humain ! Si tu reçois du sang, tu donnes ton âme à quelqu'un d'autre. C'est grave.* » Ce type de discours montre bien que le sang n'est pas simplement porteur de vie biologique, mais qu'il est investi d'une fonction théologique majeure : il symbolise l'appartenance spirituelle à Dieu. Dès lors, toute manipulation, transfusion, stockage, fractionnement, est perçue comme une violation directe du pacte divin. Cela dépasse largement une simple posture doctrinale ; il s'agit

d'une mise en œuvre liturgique du corps, dans laquelle la pureté religieuse est incarnée jusque dans la chair. En clair, le sang est classé comme une substance sacré, inviolable, incorruptible, qui n'appartient pas au domaine profane, soumis aux logiques utilitaires et médicales. Il devient l'objet d'une sanctuarisation qui exclut toute intervention humaine sur ce qui est perçu comme propriété divine.

Le refus de transfusion ne procède donc pas d'un rejet de la médecine en tant que telle, mais d'une logique de préservation du sacré, dans laquelle la manipulation du sang constituerait une transgression majeure de l'ordre divin.

1.2. Le refus de la transfusion sanguine, acte de démarcation entre deux visions du monde

Selon l'étude, le refus du sang par les Témoins de Jéhovah traduit un acte de démarcation entre deux univers normatifs, deux visions du monde, deux régimes de vérité.

La tension entre les Témoins de Jéhovah et professionnels de santé ne relève pas d'un simple désaccord pratique sur les modalités de traitement ou les protocoles médicaux : elle procède d'une opposition plus fondamentale entre deux régimes de vérité. Le sang, dans cette confrontation, devient le support d'un conflit symbolique entre deux univers normatifs : d'un côté, une rationalité biomédicale fondée sur l'efficacité, l'objectivation du corps et la maîtrise technologique des processus vitaux ; de l'autre, une rationalité religieuse qui fonde la valeur des substances corporelles sur des prescriptions divines, révélées et non négociables. Ce malentendu structurel se manifeste clairement dans les témoignages recueillis. Une infirmière interrogée rapporte ainsi : « *Quand on leur dit qu'il faut du sang pour vivre, ils*

répondent que vivre sans Dieu, ce n'est pas vivre. Pour eux, c'est nous qui sommes dans l'erreur. » Ce propos illustre une dissonance ontologique, où les termes mêmes de la discussion ne recouvrent pas les mêmes réalités. Là où le soignant parle de survie biologique, le croyant oppose une vision eschatologique de l'existence, dans laquelle la fidélité spirituelle prime sur la conservation du corps. Cette divergence est radicale : le sens du mot "vivre" change selon le cadre interprétatif. Pour les uns, vivre signifie maintenir les fonctions organiques ; pour les autres, cela implique demeurer dans l'alliance divine, fût-ce au prix de la vie physique. Dans cette perspective, le refus de la transfusion n'apparaît pas comme un simple choix individuel, mais comme un geste de démarcation assumée, qui redéfinit l'appartenance et le sens même de l'existence. Il constitue une prise de position éthique structurée, ancrée dans une logique communautaire et soutenue par un système de croyances non négociables. Par cet acte, les fidèles construisent un espace symbolique alternatif, autonome, au sein duquel le refus du sang devient une preuve de loyauté, une manière de se distinguer des normes dominantes. Cette position peut dès lors être interprétée comme un acte de distinction au sens fort : la communauté affirme son altérité, non seulement face à l'univers médical, mais plus largement face aux institutions sécularisées de la société globale. Ce refus constitue une stratégie de conservation identitaire dans un champ où les rapports de légitimité sont asymétriques. Là où le champ médical impose un cadre rationnel hégémonique, le groupe religieux oppose une logique d'intégrité doctrinale. En ce sens, la fidélité à l'interdit devient un acte de résistance, un refus d'adhésion à un ordre profane jugé inauthentique. Il symbolise la fracture entre deux visions du monde qui coexistent sans se

recouvrir : l'une centrée sur la préservation corporelle et le progrès médical ; l'autre, sur la soumission à une loi transcendante, dont la littéralité ne peut être négociée sans trahison. Le malentendu n'est pas communicationnel : il est ontologique et moral, et révèle la difficulté pour les institutions modernes à intégrer des logiques de vie qui échappent à leur propre rationalité.

Pour les Témoins de Jéhovah, le sang incarne la vie, mais une vie dont la source n'est pas médicale ou humaine, mais strictement divine. En ce sens, accepter une transfusion reviendrait à diluer la souveraineté de Dieu dans un acte humain, à se placer en rupture avec l'autorité scripturaire. L'interdit du sang prend donc une forme d'absolu moral, non négociable, indiscutable, et transmissible de génération en génération. Il fonctionne comme un régulateur d'identité spirituelle, cristallisant la fidélité au groupe et la soumission à la loi divine. Il n'est pas seulement question d'un refus individuel, mais d'un acte rituel, chargé de sens, de conséquences, et de dévouement. Le sang devient, dès lors, une limite physique et symbolique entre le sacré et le profane, entre le pur et l'impur, entre les croyants fidèles et les «hommes du monde».

Le sang incarne aussi une limite morale, une frontière active entre le « dedans » du groupe croyant et le « dehors » du monde profane. Un fidèle formule cette perception de la séparation : « *Donner du sang, c'est pour ceux qui vivent selon ce monde. Nous, on vit selon Jéhovah. C'est ça qui nous distingue.* » Ce témoignage montre que le refus de la transfusion ne se limite pas à une soustraction ou à un retrait, mais qu'il constitue un acte affirmatif, une déclaration de loyauté qui participe à la construction d'un espace moral autonome. Le sang devient un objet-frontière chargé de

significations religieuses, à travers lequel s'opère une différenciation collective. Il ne s'agit pas d'une simple règle à observer, mais d'un principe structurant la perception de soi et des autres. Dans cette logique, le refus du sang agit comme un marqueur identitaire fort, à la fois interne et externe. En refusant de participer aux circuits biomédicaux dominants, les Témoins de Jéhovah réaffirment la clôture de leur communauté et réactualisent leur distinction morale. Le sang devient ici un support d'affiliation : son intouchabilité rend visible l'appartenance, manifeste l'intégrité, et confirme l'adhésion à une norme supérieure. Cette ritualisation de la séparation permet de consolider la cohésion interne tout en érigent une distance avec les logiques du monde extérieur.

La pratique du refus, notamment dans les contextes médicaux où la pression à la conformité est forte, devient ainsi un espace d'épreuve, de preuve et de réaffirmation. Le sang fonctionne alors comme un prisme à travers lequel se rejoue l'opposition entre salut et perdition, pureté et souillure, fidélité et trahison. Ce type de dynamique renvoie à une conception hiérarchisée du monde social, dans laquelle l'appartenance à la communauté ne repose pas uniquement sur la foi proclamée, mais sur la capacité à respecter des normes concrètes, visibles, engageant le corps. Dans cette économie morale, la règle n'est pas seulement énoncée : elle est incarnée, elle structure les conduites et participe à la construction d'un capital symbolique propre au groupe. Refuser le sang, dans ce cadre, devient un acte performatif de distinction, qui inscrit l'individu dans une trajectoire religieuse marquée par la conformité, la résistance et la séparation.

L'usage du sang comme «borne morale» traduit ainsi une volonté de différenciation choisie, ritualisée, assumée. Ce positionnement permet au groupe de se constituer comme

entité cohérente, tout en se protégeant des logiques d'assimilation à un ordre jugé profane. L'altérité devient ici un levier d'affirmation, et non un stigmate. Le refus du sang prend dès lors la forme d'un engagement intégral : il est à la fois geste de fidélité, stratégie de distinction et affirmation d'un rapport au monde fondé sur la transcendance. Il ne s'inscrit pas dans une logique de négociation avec la société environnante, mais dans une fidélité exclusive à un ordre supérieur, celui du Royaume de Dieu auquel se rattachent les croyants avec rigueur et constance.

2. L'excommunication comme outil de contrôle de l'interdit transfusionnel

La non participation à la transfusion sanguine des Témoins de Jéhovah est encadrées par un ensemble de dispositifs doctrinaux et des sanctions formelles comme l'excommunication.

2.1. L'interdit du sang comme norme absolue et non négociable

Le refus du sang par les Témoins de Jéhovah repose sur une norme absolue, conçue comme un commandement « direct de Dieu ». Dans cette optique, le sang devient une substance inviolable, dont l'usage, même à visée thérapeutique, constitue une transgression aux normes divines. Le refus du sang n'est donc pas laissé à l'appréciation individuelle. Il s'impose à tous les membres de la communauté comme une obligation rituelle et identitaire. La formulation même du discours des croyants traduit cette intransigeance morale. Un enquêté le résume en ces termes : « *Si quelqu'un accepte le sang, c'est qu'il a choisi la mort spirituelle. Ce n'est pas une*

erreur, c'est une trahison. C'est comme dire à Dieu : Je préfère vivre ici-bas que te rester fidèle. » Ce témoignage exprime une logique binaire : toute transgression n'est pas une faute relative mais un acte de rupture radicale avec la communauté et avec Dieu. Le langage de la trahison et de la fidélité indique que la question du sang ne relève pas de la morale, mais de l'alliance spirituelle. En cela, le sang devient un lieu de vérification de la foi. La rigidité de cette norme se manifeste aussi par les dispositifs concrets mis en place. Les Témoins portent sur eux une carte individuelle, préalablement signée, indiquant leur refus formel de toute transfusion sanguine. Ce document est conçu pour être opposable en cas d'urgence, même si la personne est inconsciente. Il matérialise le refus au-delà de la volonté immédiate, dans une continuité morale qui dépasse les circonstances. L'inscription du refus dans le droit médical permet ainsi d'assurer la cohérence éthique du croyant jusqu'au seuil de la mort. Il convient ici de souligner que cette cohérence n'est pas simplement doctrinale : elle est le fruit d'une structuration sociale où l'autorité du groupe repose sur un système de surveillance diffuse.

Dans toute configuration communautaire où la régulation des comportements repose sur des prescriptions strictes, la sanction constitue l'un des ultimes garde-fous contre la transgression. Chez les Témoins de Jéhovah, le refus du don de sang ne se maintient pas uniquement par l'adhésion doctrinale ou la sacralisation, mais également par un dispositif disciplinaire structurel. Au cœur de ce dispositif se trouve l'excommunication, qui agit à la fois comme menace symbolique et comme réalité organisationnelle.

2.2. L'excommunication comme sanction formelle

Dans l'univers des Témoins de Jéhovah, l'excommunication constitue une mesure disciplinaire centrale, conçue comme un acte de préservation du corps collectif. Cette pratique, formalisée depuis plusieurs décennies, repose sur un impératif catégorique : assurer la pureté spirituelle du groupe par l'élimination des comportements jugés déviants. Elle n'est pas envisagée comme une punition morale, mais comme une opération nécessaire, comparable à un geste chirurgical destiné à préserver l'intégrité d'un organisme. Le groupe, pour se maintenir dans la fidélité à Dieu, doit expulser de son sein toute forme de contamination symbolique.

Le recours à l'excommunication se déclenche dans le cas d'une transgression jugée grave, comme l'acceptation d'une transfusion sanguine. Le sang, étant sanctuarisé, son acceptation n'est pas seulement perçue comme une désobéissance personnelle, mais comme une atteinte collective à l'ordre spirituel. Toute compromission non suivie d'un repentir rapide et sincère entraîne une rupture. Cette dernière n'est pas simplement déclarée : elle est activement mise en œuvre dans le quotidien des relations sociales. Un membre interrogé témoigne de ce mécanisme : « *Quand un Témoin reçoit du sang ou participe à ce genre de chose, il est convoqué par les anciens. Si après explication, il ne regrette pas, il est exclu. On coupe les liens spirituels avec lui.* » L'exclusion ne se limite donc pas à une sanction abstraite. Elle s'exprime par l'effacement concret du fautif dans l'espace de vie communautaire. L'individu ne peut plus participer aux réunions religieuses, ses prises de parole sont réduites au silence, ses anciens amis l'évitent, et ses relations familiales sont affectées dans leur dimension spirituelle. Il devient un

corps présent mais sans statut, un membre sans légitimité. La séparation est à la fois formelle et sensible. L'exclu est placé à la périphérie du groupe, dans un espace de suspension symbolique. Il ne s'agit pas uniquement de l'écartier : il s'agit de faire sentir, par l'indifférence et l'évitement, qu'il a franchi une limite irréversible. Ce traitement de l'exclusion produit un effet de disqualification totale, dans lequel l'identité religieuse, jadis reconnue, se voit retirée comme un vêtement indigne. Être exclu, c'est aussi perdre à la fois le salut promis et le tissu de sociabilité qui en est la médiation terrestre. L'espace de la congrégation devient alors fermé à l'individu désigné comme impureté morale. Il ne s'agit pas d'un effacement juridique, mais d'une mort sociale rituelle, où le fautif cesse d'exister comme sujet spirituel.

Le processus d'excommunication ne relève pas de l'arbitraire ou de la spontanéité émotionnelle. Il est encadré par une procédure formalisée et ritualisée, appelée « comité judiciaire », qui constitue une instance disciplinaire interne chargée de juger les actes jugés contraires à la doctrine. Cette procédure est mise en œuvre lorsqu'un fidèle est soupçonné d'avoir enfreint un interdit fondamental, comme, par exemple, l'acceptation d'une transfusion sanguine, et que son comportement remettrait en cause la cohérence doctrinale de la communauté.

Dans cette perspective, la gestion de la transgression prend une forme institutionnalisée, où la norme religieuse s'incarne dans un dispositif hiérarchique chargé d'en assurer la reproduction. Le comité est composé de plusieurs anciens de la congrégation, qui assument collectivement la responsabilité morale de statuer sur le sort spirituel de l'individu concerné. Le cadre se veut à la fois bienveillant et contraignant. Officiellement, il s'agit de « rétablir le pécheur », de l'amener

à la repentance, mais dans la pratique, il s'agit surtout de soumettre la conscience individuelle à la norme collective, et de rappeler que l'appartenance au groupe est conditionnée par une conformité stricte aux règles. Comme le décrit cet extrait de propos d'un enquêté :

« L'excommunication fait suite à un "comité de discipline religieuse" conduit par plusieurs anciens. Si le transgresseur persiste, il est "susceptible d'être écarté du groupe religieux" [...] Cette mesure implique la coupure immédiate des liens spirituels, sociaux et affectifs entre l'excommunié et l'ensemble des fidèles de la congrégation. »

Ce rituel judiciaire n'est pas seulement un cadre administratif interne. Il constitue un acte solennel de régulation des corps et des consciences. L'entretien avec les anciens, dans un cadre confidentiel mais hiérarchisé, fonctionne comme une mise en scène morale, où le fidèle est confronté à sa propre déviance, mise en mots par l'autorité religieuse. Le rituel prend la forme d'un jugement, mais il est également une cérémonie d'aveu attendu, de reconnaissance de la faute et de demande de pardon. S'il y a refus ou persistance dans l'attitude jugée fautive, l'exclusion est prononcée sans appel. Ainsi, la norme communautaire ne s'impose pas uniquement par l'interdit abstrait, mais à travers un dispositif d'encadrement structuré qui met en scène la déviance pour mieux l'identifier, la dénoncer et l'exclure. L'individu est étiqueté à partir du regard que le groupe pose sur son comportement. Ce n'est pas tant l'acte lui-même, souvent médicalement justifié, qui fonde l'exclusion, mais l'interprétation collective qu'en donne l'autorité religieuse. Le comité devient donc une instance de validation ou de condamnation des actes intimes, exerçant un pouvoir symbolique fort sur les membres de la congrégation. L'étiquette de « transgresseur non repenant » est non

seulement stigmatisante, mais définitive tant qu'aucune démarche de retour n'est entreprise.

Derrière cette procédure, se déploie un mécanisme de contrôle social intériorisé. La mise en place de ce rituel disciplinaire participe à l'établissement d'un climat de contrôle diffus mais permanent. Les fidèles savent que leurs gestes, même médicaux, peuvent être observés, rapportés, interprétés, puis jugés dans un cadre religieux. Cela produit un effet de régulation intériorisée, où chacun est amené à conformer ses décisions, y compris en situation de souffrance ou de danger vital, aux attentes du collectif. La menace de l'exclusion, couplée à l'activation du comité judiciaire, agit comme un mécanisme de dissuasion puissant.

Ce système favorise l'incorporation de la norme dans les dispositions pratiques des membres, induisant une vigilance constante sur soi et sur les autres. L'adhésion à la règle devient une seconde nature, non parce qu'elle est continuellement imposée, mais parce qu'elle est inscrite dans l'habitus des croyants, façonné dès l'enfance au sein d'un cadre relationnel normatif rigide. La peur d'être convoqué, donc suspecté, donc possiblement exclu, alimente un rapport au corps et à la décision fortement encadré par le regard du groupe.

3. Le contrôle communautaire de gestion des conformités religieuses

Au-delà des dispositifs doctrinaux et des sanctions formelles comme l'excommunication, la régulation des comportements au sein des Témoins de Jéhovah repose sur un système dense de surveillance informelle, de codification des pratiques et de pression par les pairs. Ce contrôle social communautaire, qui

s'exerce dans une logique de proximité et de réciprocité normative, assure la perpétuation des règles et des interdits, en particulier celui relatif au sang. Il constitue le ciment de la cohésion du groupe, et transforme l'espace social en un espace moral. Trois dimensions essentielles caractérisent ce mécanisme : l'omniprésence des dispositifs de contrôle quotidien, la ritualisation de la conformité, et la régulation par les pairs comme outil d'autodiscipline collective.

3.1. Une vigilance permanente au cœur de la vie communautaire

Au sein des Témoins de Jéhovah, l'adhésion religieuse dépasse largement le cadre des convictions spirituelles pour s'incarner dans une organisation pratique du quotidien, soumise à un régime de vigilance constante. L'appartenance n'est pas seulement une croyance : elle est vécue, observée, contrôlée, et rejouée dans les moindres gestes de la vie sociale. Le groupe développe ainsi une forme d'encadrement global, où la frontière entre sphère privée et sphère communautaire est abolie, au profit d'un ordre moral uniifié et omniprésent.

Cette configuration s'appuie sur une régulation continue des comportements, intégrée au sein même des dispositions individuelles par un long processus de socialisation. Autrement dit, la norme ne s'impose pas de manière extérieure, mais circule à travers un ensemble de pratiques routinisées, de gestes codifiés, de discours répétés qui, progressivement, façonnent une manière d'être au monde conforme aux attendus communautaires.

Cette vigilance permanente s'exerce à plusieurs niveaux : dans les interactions formelles (réunions, prédications), dans les pratiques administratives (documents de refus de transfusion),

mais aussi dans les relations interpersonnelles. Elle prend la forme de visites pastorales inopinées, de vérifications discrètes, et de circulations d'informations internes, qui permettent de repérer tout comportement suspect, tout écart potentiel par rapport à la norme. Un extrait des enquêtes illustre bien ce climat : « *Parfois les anciens viennent te visiter sans prévenir, juste pour voir si tu vis toujours selon les règles. Ce n'est pas méchant, mais ça montre que tout se sait.* » Ce témoignage montre que le contrôle ne s'exerce pas nécessairement par la contrainte explicite. Il repose au contraire sur une forme douce mais continue de surveillance diffuse, dans laquelle chaque membre est à la fois observé et potentiellement observateur. Ce régime de transparence morale transforme les relations sociales en réseaux de régulation mutuelle, où la dissimulation devient difficile, et la dissonance, risquée.

Le contrôle social s'exerce ici sous une forme décentralisée, où chaque membre est placé en situation de veille morale. Cette configuration favorise la reproduction automatique de l'ordre collectif sans besoin d'interventions constantes. L'outil emblématique de cette régulation est la carte « PAS DE SANG », que les fidèles portent sur eux. Ce document, signé et reconnu légalement, officialise de manière permanente le refus de transfusion sanguine, quels que soient les circonstances, l'état de conscience ou l'urgence médicale. Son existence dépasse la simple formalité administrative : elle symbolise l'engagement corporel et spirituel du croyant dans l'obéissance à la norme. Elle fonctionne comme un passeport identitaire, par lequel le corps devient lui-même inscription de la foi.

L'ancre de la norme dans les objets matériels du quotidien témoigne de la profondeur de l'adhésion, mais aussi du degré

de contrôle symbolique exercé par le groupe sur les conduites individuelles. Ce niveau d'encadrement favorise un effet panoptique communautaire : nul besoin d'être surveillé en permanence pour se conformer à la règle. Le simple fait de savoir que l'on peut être vu, jugé, ou signalé, suffit à induire une conduite normative.

Ce dispositif de contrôle moral repose sur la peur du dévoilement, sur la responsabilité collective, et sur l'internalisation des attentes du groupe. Le fidèle apprend à se gouverner lui-même selon les normes prescrites, dans un espace où chaque action, aussi intime soit-elle, peut être réinterprétée comme un acte de foi ou de trahison. On assiste ici à une régulation intériorisée qui s'actualise sans pression apparente, par imprégnation progressive du code de conduite collectif dans les schèmes de pensée et les routines individuelles.

3.2. La ritualisation des conduites comme preuve de fidélité

Le contrôle normatif exercé au sein de la communauté des Témoins de Jéhovah ne s'opère pas uniquement par la surveillance ou la peur de la sanction. Il repose également sur une ritualisation continue des pratiques de conformité, qui permet de stabiliser les normes dans les corps et dans les consciences. Le refus du sang, en particulier, ne se limite pas à un énoncé doctrinal isolé : il est réaffirmé de manière régulière à travers des discours, des lectures bibliques, des prédications et des discussions communautaires. Cette actualisation constante de la norme produit un effet de familiarisation et d'intégration progressive, où la règle devient une référence quotidienne. Un fidèle interrogé illustre cette dynamique par ces mots : « *Même dans les discours au culte, on parle du*

sang. On lit les passages bibliques, on montre pourquoi c'est dangereux. À force, tu comprends que c'est quelque chose de très sérieux. » Ce témoignage met en évidence la manière dont la norme est réactivée dans les contextes de culte. La répétition régulière des passages bibliques, l'exégèse collective et les échanges autour du thème de la transfusion participent à construire une conscience partagée de la gravité de la question. La norme n'est pas seulement transmise : elle est performée dans les rituels discursifs, ce qui en renforce la légitimité et la pérennité. Cette ritualisation n'est pas anodine. Elle opère comme un mécanisme d'inculcation silencieuse, qui structure l'adhésion sans contrainte apparente. Par l'accumulation répétée de références, de mises en garde et d'exhortations, la règle devient une évidence intériorisée, qui guide les comportements sans nécessiter d'intervention explicite. L'efficacité de cette dynamique tient précisément à sa régularité : elle rend la norme omniprésente sans en faire un objet de conflit ou de débat. Ce processus illustre la manière dont les dispositions sociales se forment et se stabilisent dans la durée. Loin d'être perçues comme des injonctions extérieures, les prescriptions relatives au sang deviennent des réflexes incorporés, inscrits dans le champ du naturel. L'on n'obéit pas à la norme comme à une contrainte, mais on l'habite comme une manière d'être, tant elle s'est déposée dans les structures mentales et corporelles du croyant.

Le groupe fonctionne ainsi comme une communauté d'interprétation, dans laquelle les textes sont lus, discutés et actualisés en lien avec les enjeux concrets de la vie religieuse. Cette dynamique permet de renouveler sans cesse l'adhésion, non sur le mode du doute ou de la redéfinition, mais sur celui de la répétition signifiante. À travers ce processus, les

membres apprennent à voir la règle comme évidente, à la ressentir comme naturelle, et à l'appliquer comme une norme allant de soi. Dans ce cadre, la répétition ne produit pas de lassitude mais, au contraire, une forme de fidélité corporelle. À force de réitération, le refus du sang devient un acte réflexe, une disposition stabilisée, que l'on pourrait qualifier de disposition rituelle. Il ne s'agit plus simplement d'une croyance, mais d'un habitus religieux façonné par les routines discursives et comportementales de la congrégation. La logique ici mobilisée rejoint les mécanismes d'incorporation des habitus : les dispositions se forment dans la durée, par l'accumulation de micro-pratiques, de discours, de gestes et de rappels qui, tous, orientent les conduites vers une conformité spontanée. La fidélité au groupe passe alors par la capacité à intégrer ces répétitions comme constitutives de l'identité religieuse. Le refus du sang n'est pas seulement un interdit appris : il devient une pratique rituelle de soi, par laquelle le croyant confirme et renouvelle son appartenance. La ritualisation joue de ce fait un rôle de stabilisateur normatif, en rendant visibles et légitimes les attentes du groupe. Elle installe dans les esprits une ligne de conduite claire, rendue d'autant plus efficace qu'elle est répétée dans un contexte d'adhésion collective. Cette stratégie permet de prévenir les écarts, non par l'autorité directe, mais par l'internalisation de la norme à travers des actes récurrents de confirmation.

3.3. La régulation par les pairs ou le contrôle horizontal intérieurisé

Le contrôle social, développé dans la partie précédente, chez les Témoins de Jéhovah ne se limite pas seulement à l'autorité institutionnelle exercée par les anciens ou à l'édifice doctrinal centralisé. Il s'exprime aussi, surtout, à travers un contrôle

horizontal exercé par les membres eux-mêmes dans le cadre des interactions ordinaires. Cette forme de régulation s'appuie sur une normativité diffuse, où chaque fidèle agit à la fois comme sujet et agent du rappel à l'ordre, à travers des attitudes, des attentes implicites et des réactions collectives.

Dans cet espace relationnel, les liens affectifs et communautaires deviennent le vecteur du contrôle, non par imposition directe, mais par l'anticipation du regard d'autrui, du jugement silencieux, du changement d'attitude. Le contrôle s'effectue sans sanctions explicites, sans rappels autoritaires : il repose sur une série d'ajustements comportementaux guidés par le désir de préserver sa place dans le groupe. Un fidèle le formule dans ses propos : « *On ne te force pas avec des menaces. Mais tu sais que si tu acceptes le sang, les autres vont le savoir. Et ça change tout. Ils ne te parlent plus pareil.* »

Ces propos mettent en évidence la logique du régime d'influence intersubjectif qui façonne l'adhésion aux normes. Il s'agit ici d'un mécanisme de régulation où la norme ne s'impose pas depuis une instance verticale, mais circule dans les relations ordinaires, s'insinuant dans les gestes, les regards et les silences. L'évitement de la transfusion n'est donc pas uniquement fondé sur la peur de la sanction institutionnelle, mais sur la volonté de préserver l'harmonie symbolique qui fonde la reconnaissance mutuelle au sein du collectif. Ce modèle de contrôle est d'autant plus efficace qu'il mobilise des dispositions incorporées : les fidèles, socialisés dès l'enfance dans un univers de conformité morale étroite, développent une vigilance réflexive, une capacité à anticiper les attentes du groupe et à s'y conformer sans contrainte directe. Le jugement des pairs, plus encore que celui des anciens, agit comme un levier de régulation puissant, car il engage la réputation, l'appartenance et le lien d'estime,

autrement dit les formes essentielles du capital symbolique interne à la communauté. Loin d'être invisible, il est diffusé à travers un réseau d'obligations réciproques, où l'attente d'autrui devient la mesure silencieuse de la conformité. La relation entre pairs se transforme ainsi en espace de normalisation douce, mais structurante. Ce type de régulation repose sur des affects partagés : loyauté, confiance, sentiment d'appartenance. Ces éléments renforcent l'efficacité du contrôle parce qu'ils mobilisent l'émotion plutôt que la contrainte, la reconnaissance plutôt que la peur. Le risque n'est pas l'exclusion immédiate, mais la rupture d'un lien précieux, la perte de cette complicité implicite qui fait du croyant un membre pleinement intégré. Dans ce système, le groupe fonctionne comme un organisme moral, dont chaque membre est à la fois cellule et sentinelle. Il ne s'agit pas uniquement de conformer ses gestes à une doctrine, mais de préserver un équilibre relationnel fondé sur une réciprocité tacite. Ce que chacun attend des autres, chacun s'efforce de l'incarner, dans un jeu d'échos normatifs qui stabilise le comportement sans recourir à la coercition.

Cette régulation horizontale favorise l'auto-surveillance douce mais constante, parce qu'elle repose sur le vécu quotidien et sur les expériences relationnelles. Elle transforme la norme en attente sociale active, et non en prescription figée. L'individu ajuste ses pratiques en fonction de son environnement immédiat, conscient que chaque écart pourrait perturber la trame invisible des échanges et l'ordre symbolique du groupe.

Discussion

1. L'interdit doctrinal du sang : une norme religieuse absolue à l'épreuve du pluralisme normatif

Nos résultats mettent en évidence le principe théologique rigide de l'interdit transfusionnel, en lien avec une interprétation fondamentaliste des Écritures. Ce refus n'est pas seulement une prescription morale ou sanitaire : il relève d'un impératif spirituel catégorique, qui place le sang dans une zone d'intouchabilité sacrée. Cette norme, non négociable, façonne durablement les représentations et les pratiques corporelles des fidèles, en s'inscrivant au cœur de leur identité religieuse.

En ce sens, nos données empiriques rejoignent les analyses de Michelat et Michel (2019 : 45-46), pour qui les religions à dogme fort structurent les dispositions morales individuelles par la force de leurs interdits, lesquels deviennent des repères normatifs indiscutables. Le sang, dans l'univers doctrinal des Témoins de Jéhovah, acquiert ce statut d'objet sacré au sens durkheimien, c'est-à-dire séparé, chargé de valeurs transcendantes, et strictement codifié dans ses usages.

L'importance accordée à cet interdit reflète également ce que Willaime (2020 : 62) nomme la densité symbolique des groupes religieux à fort degré de cohésion communautaire. Dans cette configuration, le sang n'est pas un objet parmi d'autres : il devient un marqueur central de fidélité, la preuve tangible d'une obéissance verticale à Dieu. Toute transgression, qu'elle soit volontaire ou contrainte, est perçue comme une rupture de l'alliance divine, voire comme une forme d'apostasie. Le recours à la transfusion ne constitue donc pas une simple infraction morale, mais un acte de

disqualification spirituelle, entraînant des conséquences sociales et identitaires majeures, comme l'ont exprimé plusieurs enquêtés.

Face à cette logique d'absolutisation de la norme, les institutions médicales apparaissent désarmées. Les résultats montrent que les soignants, fondés sur des logiques d'efficacité, de preuve, et de neutralité technique, peinent à comprendre, et plus encore à intégrer, la nature sacrée du refus. Ce constat s'inscrit dans les travaux de Fassin (2018 : 127-128), qui soulignent l'incapacité de la biomédecine à penser ce qui échappe à son propre régime de légitimation : la révélation, la transcendance, la vérité fondée sur la foi plutôt que sur l'expérimentation. Ainsi, le sang devient le point de friction entre deux régimes de normativité : l'un médical et utilitariste, l'autre religieux et vertical, reposant sur des logiques d'alliance et de pureté.

La discussion révèle dès lors que cette norme n'est pas seulement religieuse, mais structurelle : elle organise une vision du monde dans laquelle la vie physique est seconde par rapport à la fidélité spirituelle. Ce basculement axiologique est corroboré par les propos recueillis dans la phase de terrain, où plusieurs fidèles affirment que « vivre sans Dieu, ce n'est pas vivre », et que l'acceptation du sang reviendrait à « tout perdre ». Ces témoignages confirment l'importance de la norme, qui fonctionne comme un pivot symbolique entre salut et damnation.

Dans cette perspective, notre étude s'inscrit dans une sociologie du pluralisme normatif. Elle rejoint les travaux de Wiewiorka (2013 : 94), qui mettent en évidence la coexistence, parfois conflictuelle, de régimes de vérité concurrents dans les sociétés contemporaines. Ce pluralisme, loin de favoriser une médiation entre les systèmes de valeurs, conduit souvent à

des impasses éthiques dans lesquelles aucun compromis n'est possible. C'est ce que révèlent les situations d'urgence médicale décrites dans nos résultats, où l'impossibilité d'articuler les normes religieuses et les logiques de soin génère des tensions irréductibles entre les familles, les patients, et les soignants.

Le refus du sang apparaît donc comme un symptôme d'un clivage plus large entre sacré et profane, entre révélation et rationalité, entre fidélité spirituelle et efficacité thérapeutique. Il met en crise la prétention universaliste de la médecine moderne, en rappelant que le corps n'est jamais neutre, mais toujours soumise aux significations symboliques, culturelles et religieuses. Loin d'un simple choix éthique, l'interdit transfusionnel révèle une configuration normative complexe, dans laquelle la logique du salut redéfinit les priorités de vie et les seuils de décision, au prix, parfois, de la mort physique.

En clair, l'analyse du sang comme objet symbolique montre une opposition fondamentale entre deux rationalités qui ne partagent ni les mêmes référents, ni les mêmes finalités. Ce constat illustre ce que Good (1994 :123) qualifie de « cosmologies médicales concurrentes » : des univers de signification distincts et parfois inconciliables, structurant les perceptions et décisions autour du corps et de la santé.

Cette tension se manifeste dans les récits recueillis, où l'impératif de pureté doctrinale surpassé les considérations thérapeutiques. La transfusion sanguine, même justifiée médicalement, est perçue comme une profanation, une transgression grave de l'alliance entre l'individu et la divinité. Cette logique est éclairée par la théorie des classifications de Douglas (1966 :35-38), selon laquelle les sociétés construisent des frontières symboliques pour préserver leur ordre moral. Le sang transféré devient, dans cette configuration, un élément

impur précisément parce qu'il circule en dehors du cadre prescrit, transformant l'acte médical en rupture rituelle.

Par ailleurs, cette interprétation singulière du sang rend la relation soignant-soigné particulièrement complexe. Hirsch (2022 :75), dans ses recherches sur l'éthique du soin, souligne que les institutions médicales contemporaines peinent à intégrer la pluralité des sources morales qui orientent les choix des patients. Cette difficulté s'amplifie lorsque les refus de soin s'enracinent dans des valeurs absolues, non négociables, comme c'est le cas ici. Les soignants se retrouvent alors face à un mur symbolique, où l'argument médical ne suffit plus à convaincre.

Cette anthropologie du refus, telle que révélée par notre enquête, met en lumière la cohabitation difficile de régimes normatifs concurrents dans l'espace thérapeutique contemporain. Si nos résultats permettent de comprendre la logique interne de ce refus, ils soulèvent aussi les limites de l'interprétation sociologique : les dilemmes intimes, les conflits silencieux ou les stratégies individuelles de contournement, pourtant évoqués à la marge, mériteraient un approfondissement complémentaire. Ce décalage entre rationalité médicale et rationalité religieuse révèle enfin les défis que pose le pluralisme axiologique aux pratiques de soin, dans un contexte où les frontières entre foi, corps et éthique sont profondément reconfigurées.

2. L'excommunication comme dispositif disciplinaire, entre religion fermée et gouvernement des corps

Les résultats de notre enquête mettent également en lumière le rôle central de l'excommunication dans le maintien de l'ordre normatif chez les Témoins de Jéhovah. Ce dispositif,

loin de se réduire à une mesure ponctuelle, constitue un mécanisme structurant de régulation communautaire, fondé sur une codification stricte et un rituel judiciaire précis. À travers le comité judiciaire, les actes des fidèles sont évalués selon des normes doctrinales intransigeantes, et toute transgression majeure, notamment l'acceptation d'une transfusion sanguine, est susceptible d'entrainer une rupture brutale avec l'ensemble de la communauté.

Cette logique rejoint l'analyse de Castel (2009 : 218), pour qui les dispositifs de disqualification constituent des formes de mort sociale visant à préserver la cohérence du collectif. Chez les Témoins, cette disqualification revêt une dimension spirituelle intense, mais elle se prolonge également dans les sphères sociales, affectives et identitaires. L'exclusion ne se limite pas à un retrait symbolique : elle désaffilie l'individu de ses liens les plus essentiels, érigeant la conformité à la norme comme condition première de l'existence sociale au sein du groupe.

Les verbatims recueillis illustrent la radicalité de cette procédure. L'entretien avec les anciens, organisé dans un cadre formel mais saturé de tensions morales, fonctionne comme une mise en scène du jugement collectif. Cette dynamique renvoie à ce que la sociologie de la déviance désigne comme un processus d'étiquetage. En effet, comme l'explique Becker, la déviance n'existe pas en soi : elle est produite par l'institution qui la désigne. Le fidèle ayant accepté une transfusion n'est pas jugé pour une erreur médicale, mais pour une trahison symbolique ; il devient, aux yeux du groupe, un « transgresseur non repentant », une figure marginale redéfinie par l'autorité spirituelle.

Ce processus d'exclusion, par son caractère rituel et public, agit comme un puissant vecteur de socialisation inversée. Il

redéfinit les limites de l'appartenance et réactive en permanence la frontière entre fidélité et déviance. Comme l'ont montré les travaux sur les minorités religieuses, notamment ceux d'Amiraux (2022 : 59), les groupes en position d'extériorité vis-à-vis de la société dominante tendent à renforcer leurs mécanismes de contrôle interne pour préserver leur intégrité. Dans cette perspective, le refus du sang devient un marqueur de loyauté intransigeant, et toute faille dans cette fidélité est sanctionnée par l'exclusion.

Nos résultats confirment également que ce régime disciplinaire repose sur un gouvernement moral du corps, au sens où la gestion de la subjectivité est indissociable de la régulation des pratiques corporelles. La peur de l'excommunication, intériorisée dès l'enfance, produit une autodiscipline anticipatrice. Elle façonne les comportements non par la coercition externe, mais par une vigilance permanente exercée sur soi, en lien avec les attentes du collectif. Le comité judiciaire, dans cette configuration, ne fait qu'acter une rupture déjà intériorisée par le sujet.

La grille d'analyse foucaldienne, en particulier la notion de gouvernement des vivants (Foucault, 2004 : 39-42), permet de saisir la spécificité de ce régime normatif. Il ne s'agit pas uniquement de contrôler les conduites visibles, mais de produire des sujets conformes, à travers des pratiques d'aveu, de surveillance fraternelle et de rituels d'exclusion. L'individu devient le support d'une discipline spirituelle qui ne dit pas son nom, mais qui agit avec une efficacité redoutable sur ses choix les plus intimes, notamment en matière de santé.

Ainsi, l'excommunication ne peut être réduite à une sanction : elle constitue un opérateur central de la biopolitique religieuse des Témoins de Jéhovah. Elle fonctionne à la fois comme une menace dissuasive, un rituel pédagogique, et un instrument de

reproduction normative. Par elle, l'institution sanctuarise ses frontières, rappelle ses principes, et façonne des habitus de vigilance intégrée. En retour, les fidèles développent des mécanismes d'autocontrôle, où la peur de la rupture, spirituelle et relationnelle, devient une force d'adhésion plus puissante que toute injonction explicite.

Dans cette optique, l'excommunication n'est pas seulement un aboutissement, mais un vecteur de régulation continue. Elle installe dans l'espace communautaire une dynamique disciplinaire où la norme est omniprésente, non parce qu'elle est imposée, mais parce qu'elle est incorporée. La communauté fonctionne alors comme un corps collectif où chaque individu, en surveillant l'autre et en craignant le rejet, contribue à la stabilité d'un ordre religieux fondé sur l'obéissance, la transparence morale et la loyauté absolue.

3. Le contrôle communautaire comme un panoptisme moral à l'échelle religieuse

Les résultats présentés dans la troisième section révèlent un mode de régulation communautaire d'une intensité remarquable, où la norme religieuse ne se contente pas d'être énoncée, mais s'incarne dans l'ensemble du tissu relationnel de la congrégation. Ce dispositif de contrôle ne repose pas exclusivement sur une autorité verticale, mais s'exerce de manière latérale, dans les interactions ordinaires, les rituels discursifs et les relations interpersonnelles.

Ce mode de régulation rejoint avec une grande proximité le modèle du panoptisme décrit par Foucault (1975 : 202-205), où la surveillance, au lieu d'être centralisée, est disséminée dans l'ensemble du champ social, produisant des effets d'autocontrôle particulièrement puissants. La congrégation

fonctionne comme un espace dans lequel chaque fidèle est simultanément observateur et observé, sous l'effet d'une normativité omniprésente mais rarement explicite. Nos données empiriques illustrent ce phénomène à travers des pratiques telles que les visites inopinées des anciens, les vérifications informelles ou encore la circulation de signaux sociaux (changements d'attitude, silences, désaffiliation affective).

Ce système d'encadrement moral, que nous avons qualifié de panoptique religieux, repose non sur la contrainte directe mais sur la vigilance diffuse et la peur intériorisée du désalignement. Ce constat est en cohérence avec les travaux de Hirschhorn (2019 : 97), qui montre que dans les communautés religieuses minoritaires à forte densité normative, la discipline passe par des mécanismes ritualisés d'interpellation fraternelle, combinés à une logique d'autogouvernement inspirée par les attentes du groupe. L'encadrement est ainsi quotidien, implicite, mais profondément structurant.

À cet égard, la ritualisation du refus du sang, par les sermons, les lectures, ou encore la possession permanente de la carte « PAS DE SANG », agit comme un rappel constant de l'obligation de conformité. Ce processus d'actualisation permanente de la norme renforce son efficacité symbolique : plus qu'une interdiction, elle devient une habitude corporelle et spirituelle. Cette dimension performative, où le croyant rejoue sans cesse sa fidélité, prolonge l'idée d'un contrôle par la familiarité, dans une congrégation qui se constitue comme un « espace totalisant », où sphère privée et sphère religieuse se confondent.

Dans cette optique, le contrôle horizontal par les pairs prend toute son importance. Comme le montrent les analyses de

Césari (2020 : 144-145), dans les communautés à forte cohésion interne, ce sont les relations interindividuelles qui assurent la surveillance la plus efficace, non par l'imposition de sanctions formelles, mais par l'activation d'un système de reconnaissance mutuelle, où chaque geste déviant risque de rompre l'équilibre affectif et symbolique. Cette forme de régulation se double d'un régime émotionnel, dans lequel la crainte du rejet, ou même d'un simple changement d'attitude, constitue une contrainte sociale extrêmement efficace.

Les travaux de Elias (2003 [1939] : 92) viennent approfondir cette perspective, en soulignant que dans les sociétés hautement intégrées, le contrôle social se réalise de manière intérieurisée, non par la loi ou la force, mais par la peur du discrédit, de l'humiliation ou de la solitude. C'est précisément ce que nous avons observé : les fidèles n'anticipent pas la sanction formelle, mais la rupture du lien, la perte d'un horizon partagé et la disqualification morale dans le regard de leurs pairs.

Cette organisation communautaire repose donc sur un système de régulation multiforme, combinant intérieurisation des normes, surveillance mutuelle, et ritualisation permanente. Elle génère un habitus de conformité silencieuse, où l'identité religieuse est moins affirmée qu'incarnée, reproduite dans des gestes ordinaires, des attitudes attendues, et une vigilance constante sur soi et sur les autres.

Cependant, nos analyses doivent être nuancées par certaines limites. La posture des enquêtés, souvent marquée par une loyauté persistante vis-à-vis de la communauté, pourrait induire un biais de sous-déclaration des conflits internes ou des formes de résistance. De plus, notre méthodologie qualitative, centrée sur les témoignages, ne permet pas d'évaluer de manière précise les variations de ces mécanismes

selon le genre, l'âge ou le statut au sein de la congrégation. Enfin, l'approche ethnoscopologique adoptée, bien qu'enrichissante pour la compréhension des dynamiques normatives, ne rend compte que partiellement des tensions subjectives vécues dans les trajectoires de doute, de rupture ou de recomposition identitaire.

Malgré ces limites, notre étude met en évidence une forme d'ingénierie morale d'une grande cohérence, où l'institution religieuse s'appuie sur les membres eux-mêmes pour produire un ordre normatif stable, autorégulé, et ancré dans les affects. Ce panoptisme moral n'est pas une pathologie du groupe, mais une modalité ordinaire de sa reproduction. Il constitue un dispositif de gouvernement des conduites qui conjugue le spirituel et le social, le symbolique et l'affectif, dans un système de contrôle où l'adhésion à la norme devient indistincte de l'appartenance au groupe.

Conclusion

Dans un contexte ivoirien marqué par la montée des préoccupations de santé publique et la promotion du don de sang comme acte solidaire vital, cet article s'est intéressé à une dissonance socioreligieuse singulière : la non-participation des Témoins de Jéhovah au don de sang. Ce phénomène, loin d'être marginal ou anecdotique, révèle un système de croyances cohérent, structuré, et fermement opposé aux logiques biomédicales dominantes.

Notre étude visait à comprendre les soubassements doctrinaux, les dispositifs de régulation interne, les formes d'encadrement social, ainsi que les représentations symboliques qui fondent et justifient cette posture radicale. Pour y répondre, nous avons mobilisé une démarche

qualitative d'inspiration ethnographique. L'analyse des données nous a permis de saisir à la fois la logique normative du groupe et l'architecture symbolique dans laquelle elle s'enracine.

Les résultats se sont organisés en trois axes interdépendants. Le premier a mis en lumière la sacralisation religieuse du sang, perçu non comme une substance biologique disponible, mais comme le siège de l'âme et le symbole de l'alliance divine, dont l'usage thérapeutique serait une profanation. Aussi, cey axe a montré que le refus transfusionnel procède d'un conflit fondamental entre deux rationalités irréconciliables : l'une biomédicale et utilitariste, centrée sur la conservation de la vie corporelle ; l'autre religieuse et eschatologique, où le salut prime sur la survie organique. Le deuxième a analysé l'excommunication comme un mécanisme disciplinaire central, mêlant disqualification spirituelle et rupture affective, orienté vers la préservation de l'intégrité morale du groupe. Le troisième a révélé un système de régulation communautaire intensif, combinant surveillance discrète, autocontrôle normatif, et contrôle horizontal par les pairs, dans une logique panoptique religieuse.

Ces résultats ont été mis en discussion avec les apports de la sociologie des religions, de l'anthropologie du soin, et des théories du contrôle social. Ils révèlent une rationalité religieuse construite sur l'obéissance à une norme révélée, qui produit des formes d'auto-gouvernement du corps et de l'âme, échappant aux régulations institutionnelles classiques. Loin de se réduire à une simple irrationalité, le refus du sang s'inscrit dans une logique de distinction morale, une fidélité à une vérité transcendante qui réorganise les priorités existentielles. Dans cette perspective, l'éthique biomédicale et

l'obéissance religieuse ne s'opposent pas seulement dans les faits, mais dans leurs fondements ontologiques.

Au-delà de la singularité du cas étudié, cette recherche offre une contribution à l'analyse des dynamiques de conflictualité normative dans les sociétés pluralistes. Elle montre que certaines communautés religieuses construisent des systèmes d'autodiscipline cohérents, en tension avec les institutions publiques, mais fondés sur des logiques de salut et de pureté. Elle invite ainsi à dépasser les lectures réductrices du refus transfusionnel, pour y voir l'expression d'une action rationnelle en valeur, au sens weberien, où la fidélité à Dieu l'emporte sur toute finalité fonctionnelle.

Les constats soulevés ouvrent une réflexion plus large sur la cohabitation des ordres normatifs dans les sociétés contemporaines. Comme l'écrit Paul Ricœur : « Ce n'est pas l'absence de conflit qui fonde la paix, mais la reconnaissance des conflits comme constitutifs de l'humain » (Ricœur, 1990, p. 206). Le cas des Témoins de Jéhovah nous rappelle ainsi que les tensions entre foi et science, entre vérité révélée et vérité clinique, ne sont pas des anomalies à corriger, mais des expressions d'un pluralisme irréductible du monde social.

Enfin, cette étude pose des interrogations majeures sur la gouvernance biomédicale en contexte de diversité religieuse. Elle questionne la capacité des institutions médicales à intégrer des subjectivités croyantes sans renoncer à leurs impératifs thérapeutiques, et appelle à une reconfiguration des espaces de dialogue entre soignants et croyants. Ce défi n'est pas purement technique ou éthique : il engage une redéfinition du vivre-ensemble dans les sociétés démocratiques. À ce titre, il conviendrait d'élargir l'analyse à d'autres groupes religieux, d'autres contextes culturels et sanitaires, afin de mieux comprendre comment les institutions

publiques peuvent articuler respect des croyances, santé publique et protection des vies humaines dans un cadre pluraliste.

Références bibliographiques

- Amiraux V, 2022 : *Religions minoritaires et espace public : logiques d'invisibilité*, Paris, CNRS Éditions, 326 p.
- Becker H, 1985 : *Outsiders : Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 224 p.
- Bourdieu P, 1994 : *Raisons pratiques : Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 232 p.
- Castel R, 2009 : *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, 448 p.
- Césari A, 2020 : *L'islam salafiste en France : entre autorité religieuse et autonomie individuelle*, Paris, PUF, 256 p.
- Douglas M, 1966: *Purity and danger: An analysis of concepts of pollution and taboo*, London, Routledge, 208 p.
- Durkheim E, 1912 : *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, Alcan, 624 p.
- Elias N, 2003, 1939 :*La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 432 p.
- Fassin D, 2018 :*La vie. Mode d'emploi critique*, Paris, Seuil, 284 p. 12 p.
- Fédération Internationale de la Croix Rouge, 2008 : « *Cadre politique pour le sang : promouvoir un don volontaire et non rémunéré* », Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, 12 p.
- Foucault M, 1975 : *Surveiller et punir : Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 384 p.
- Foucault M, 2004 : *Le pouvoir psychiatrique. Cours au Collège de France 1973-1974*. Paris, Seuil, 272 p.

- Good B, 1994 : *Medicine, rationality and experience: An anthropological perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 360 p.
- Hirsch E, 2022 : *Éthique du soin. Réflexions pour temps de crise*, Paris, Érès, 208 p.
- Hirschhorn M, 2019 : *Rituels et contrôles dans les religions minoritaires contemporaines*, Paris, L'Harmattan, 256 p.
- Latour B, 1991 : *Nous n'avons jamais été modernes*, Paris, La Découverte, 210 p.
- La Bible : *Genèse 9:4 ; Lévitique 17:10-14 ; Actes 15:28-29*, Traduction Louis Segond.
- Lévi-strauss C, 1962 : *la pensée sauvage*, Paris, Presses Pocket, 347 p.
- Mauss M, 1923-1924, « Essai sur le don », *L'Année Sociologique*, seconde série, Vol.1, pp. 30-186.
- Merton R K., 1967 : *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin, 384 p.
- Michelat G et Michel J-P, 2019 : *Religion et engagement moral : croyances, normes et comportements*, Paris, Armand Colin, 312 p.
- OMS, 2008 : *Stratégies pour la sécurité transfusionnelle*, Organisation mondiale de la Santé, Genève, 54 p.
- Ricœur P, 1990 : *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 214 p.
- Taylor C, 1992 : *Les sources du moi. La formation de l'identité moderne*, Paris, Seuil, 640 p.
- Weber M, 1992 : *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 384 p.
- Wiewiorka M, 2001 : *La différence : Identités culturelles, enjeux sociaux*, Paris, Balland, 224 p.
- Wiewiorka O, 2013 : *Les sociétés en guerre : résistances, conflits, mémoires*, Paris, Seuil, 544 p.

Willaime J-P, 2020 : *Sociologie des religions*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? », 128.